Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260505-2026042404B-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°20260424_04b

L'an Deux Mille Vingt-six.
Le 24 avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine,
Absent : M. HUGUENIN Alban,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Sièges à pourvoir :	3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,75

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260505-2026042404B-DE

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Magali GALLAIS	15	3,75	1	3
Nicola LEVENEZ	15	3,75	1	
Mikaël ALLAIN	15	3,75	1	

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Magali GALLAIS
- Nicolas LEVENEZ
- Mikaël ALLAIN

Membres suppléants

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,75

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Corinne SALAUN	15	3,75	1	3
Stéphane LE DU	15	3,75	1	
Yannig THOMAS	15	3,75	1	

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Corinne SALAUN
- Stéphane LE DU
- Yannig THOMAS

Observations et réclamations *: pas d'observation ni de réclamations.*

Pour extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme à Laz le 24/04/2026
Le Maire,
Erwan BRIAND.



Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie et de sa réception en préfecture

Mr le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.